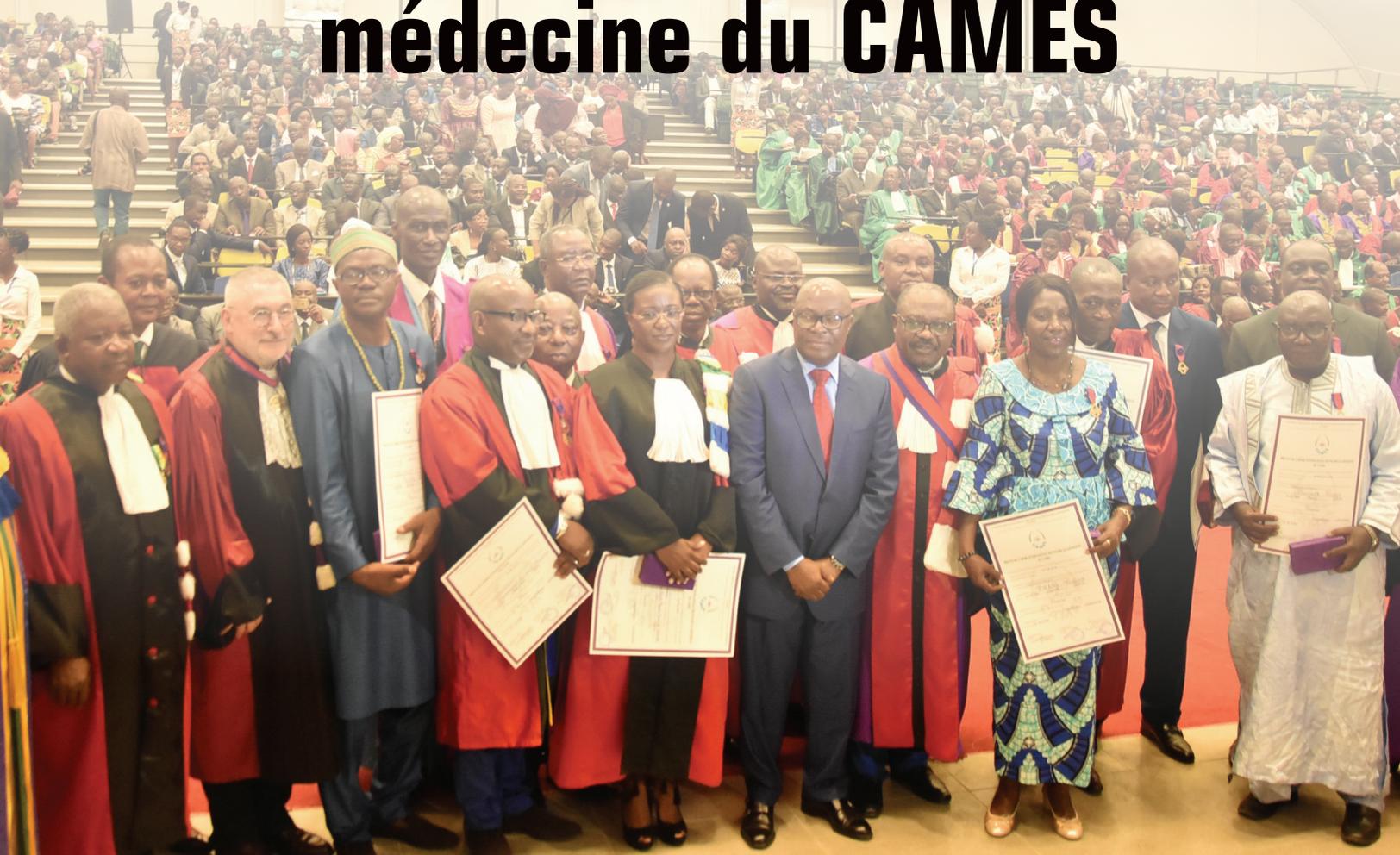


Libreville, hôte du 19^e Concours d'agrégation de médecine du CAMES



PAGE 11 La CADMEF et le CAMES signent un accord de partenariat...



PAGE 17 Vision du CAMES sur le bilan et les perspectives de l'initiative HAQAA.



PAGE 19 La Commission d'éthique et de déontologie du CAMES se dote de nouveaux membres.



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

VOTRE PUBLICITÉ ICI

Réservations & commandes
communication@lecames.org



ÉDITORIAL

« LES COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES DOSSIERS : ESPOIR ET CRAINTES... »

Pr Bertrand MBATCHI, Secrétaire Général du CAMES

Le CAMES est un organisme interétatique qu'il convient de ne pas confondre avec une conférence de représentants d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche, même si ces structures constituent les principaux bénéficiaires de son action. En effet, c'est en interagissant de manière optimale avec les composantes de ces institutions, dans le cadre des Accords régissant ses programmes statutaires, que le CAMES peut contribuer au développement des États membres.

Pour mener à bien sa mission, le CAMES dispose d'une instance suprême — le Conseil des Ministres — qui oriente l'action de son Secrétariat général. En bonne intelligence avec le Comité Consultatif Général (CCG), le Secrétariat général exécute au mieux les programmes statutaires et activités institutionnelles adoptés.

C'est au niveau du Conseil des Ministres, en cohérence avec l'axe 3 du Plan stratégique de développement du CAMES (PSDC) — relatif au Programme Silhouette du CAMES — que le passage au 100 % numérique — avec son dispositif d'accompagnement — a été judicieusement décidé et adopté.

Ce dispositif d'accompagnement — sur lequel le Secrétariat général fonde beaucoup d'espoir, pour le succès de cette innovation — prévoit la mise en place et le fonctionnement d'une structure institutionnelle de vérification de la conformité des dossiers, au sein de chaque Institution d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette structure à mettre en place par le premier responsable de chaque institution doit travailler dans le strict respect du Code d'éthique et de déontologie du CAMES et être prête à répondre de ses manquements éventuels devant une commission dédiée, sans se prévaloir d'une quelconque autonomie universitaire. Il est en effet difficile d'imaginer sérieusement un autre schéma, lorsqu'on sait que le travail à réaliser doit se faire, selon les conditions d'éligibilité administrative, académique, scientifique et financière édictées par le CAMES. À ce titre, il est attendu que cette structure institutionnelle de vérification de la conformité des dossiers :

- soit présidée par un Professeur titulaire ou un Directeur de Recherche, de préférence possédant déjà une pratique des Comités techniques spécialisés (CTS);
- dispose de représentants chevronnés de chacune des disciplines qui constituent les huit (8) CTS du CAMES, ainsi que d'un représentant des ressources humaines, voire éventuellement, d'un représentant du service informatique, pour une meilleure exploitation de la plateforme numérique des CCI;
- fixe un programme de travail qui fait démarrer ses activités bien avant l'ouverture de la plateforme CCI du CAMES, afin de bien s'accommoder au calendrier général du processus d'exécution du programme des Comités consultatifs interafricains (CCI);

- procède à la vérification de la conformité au référentiel des dossiers physiques et numériques (adresses, identité, nombre de pièces requises, nombre de publications...) et à l'authentification des pièces administratives, des diplômes; l'analyse du contenu des dossiers relevant exclusivement de la responsabilité des experts du CAMES;
- procède à l'archivage desdits documents, qui peuvent être sollicités par le Secrétariat général du CAMES en cas de besoin, pendant ou après la session, pour répondre à d'éventuels litiges;
- envoie par le truchement de son président un avis de conformité de dossiers, au premier responsable institutionnel, afin qu'il le transmette en ligne au Secrétariat général du CAMES, dans les délais fixés par l'agenda d'exécution du programme. Le premier responsable institutionnel en informe aussi le candidat de la suite réservée à son dossier de candidature, au terme de la procédure.

Comme on peut en convenir dans une dynamique de co-construction, à ce stade, le CAMES confère une responsabilité accrue, quant à la véracité des déclarations, au premier responsable institutionnel, pour mieux renseigner les acteurs, impliqués par la suite dans l'évaluation des dossiers, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, l'intégration du numérique et le Code d'éthique et de déontologie permettent maintenant, plus que par le passé, un meilleur encadrement du processus de validation et de la conformité des dossiers de candidature, en matière de traçabilité, de lisibilité et de transparence. Cela place le CAMES à l'abri de jugements édulcorés ou faussés par des manipulations du type plagiat, fausses déclarations, à moins bien sûr de réussir le pari de tromper ou de corrompre tout le monde, en même temps.

Selon l'entendement du Secrétariat général du CAMES, le premier responsable institutionnel peut être amené à émettre un avis contradictoire à celui de la Commission institutionnelle. Dans ce cas, il doit le notifier et le justifier parallèlement au candidat, à la commission institutionnelle ainsi qu'au Secrétariat général du CAMES.

Cette précaution participe aussi au renforcement de la démarche qualité dans notre processus et nous épargne des incompréhensions regrettables et préjudiciables à la réputation, à l'heure de rendre compte devant la Commission d'éthique et de déontologie qui s'impose à tous, pour l'égalité des chances de tous les candidats et la fiabilité de notre système d'évaluation.

« Que celui qui a des oreilles pour entendre entende »,
Matthieu 11:15. ■■■

CAMES

INFO

01 BP 134 Ouagadougou 01

Burkina Faso

Téléphone : (+226) 25 36 81 46

Courriel : cames@lecames.org

communication@cames.online

Site internet : www.lecames.org

Directeur de publication :

Pr Bertrand MBATCHI

Rédacteur en Chef :

M. Assalih JAGHFAR

Rédacteur en Chef associé :

M. Zakari LIRE

Secrétaire de rédaction :

M^{me} Virginie KARAMA

Relecteurs :

Pr Abou NAPON

Pr Claude LISHOU

Dr Saturnin ENZONGA YOCA

M. Issoufou SOULAMA

M. Guillaume NIKEMA

M. Ifoni Briand IDOSSOU

M. Ulvick J. A. HOUSSOU

M^{me} Affissath ATTANDA

M^{me} Pascaline KOURAOGO

Infographie

Service communication du CAMES

Groupe Araignée

Impression

Groupe Araignée



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

SOMMAIRE

PROGRAMMES STATUTAIRES

- 7** Le premier Concours d'agrégation du CAMES, organisé lors de son année jubilaire : un véritable tournant décisif...

ACTUALITÉS

- 9** Ils ont dit à l'issue du 19^e Concours d'agrégation de médecine...
- 11** La CADMEF et le CAMES signent un accord de partenariat pour accompagner la formation en sciences de la santé
- 13** Un taux de réussite exceptionnel, au 33^e Colloque du Programme PRED
- 15** Le CAMES facilite l'appropriation de ses référentiels qualité en prévision de la 33^e session du PRED
- 17** Vision du CAMES sur le bilan et les perspectives de l'initiative HAQAA
- 19** La Commission d'éthique et de déontologie du CAMES se dote de nouveaux membres

ACTUALITÉS OIPA/CAMES

- 20** Brazzaville : Décoration l'Ordre international des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES)
- 21** Libreville : Quatorze (14) personnalités admises dans l'OIPA/CAMES



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

alumni-CAMES

*Ensemble, laissons à la postérité
une empreinte positive de notre qualification
par le CAMES.*

QUI EST ALUMNI DU CAMES ?

Enseignants-chercheurs et Chercheurs ayant réussi au moins une fois, à un programme de qualification du CAMES.

POURQUOI MOBILISER LES ALUMNI ?

- ✓ Pour un renforcement du lien entre le CAMES et les Enseignants-chercheurs et Chercheurs promus ;
- ✓ Pour un impact singulier et significatif au profit du développement du CAMES ;
- ✓ Pour construire un dispositif solidaire et dynamique, en vue d'un bon déploiement des activités du Plan Stratégique de Développement du CAMES ;
- ✓ Pour construire une relation mutuelle stable, pérenne et enrichissante pour les générations futures.

QUELS SONT LES AVANTAGES OFFERTS AUX ALUMNI CAMES ?

- ✓ Inscription sur les bases de données dédiées et sur l'annuaire des alumni CAMES ;
- ✓ Aide à la promotion de l'expertise ;
- ✓ Mentorat et coaching ;
- ✓ Participation aux séminaires et ateliers de co-développement ;
- ✓ Invitation aux activités du CAMES ;
- ✓ Valorisation des travaux ;
- ✓ Veille et gestion de l'e-réputation.

QUELS PROJETS POUR LES ALUMNI CAMES ?

- ✓ Développer une plateforme web dédiée aux échanges, au partage d'expériences et à la promotion d'expertise entre alumni du CAMES
- ✓ Editer l'annuaire des alumni du CAMES.

www.lecames.org

*Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité
au service du développement des États membres*

Le premier Concours d'agrégation du CAMES, organisé lors de son année jubilaire : un véritable tournant décisif...

Au sortir du 19^e Concours d'agrégation du CAMES en Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et productions animales, le taux de réussite de 83,14 % était quasiment identique à la précédente session 85,57 %, tenue à Dakar en 2016, bien qu'en valeur absolue, le nombre d'agrégés ait été plus élevé, à cause de l'effectif initialement plus grand des candidats. Ce premier Concours du CAMES cinquantenaire s'est accompagné d'une série de recommandations permettant de le moderniser, dès sa prochaine session, en 2020.



Présidium de la cérémonie d'ouverture (Pr BOUGUIKOUMA [gauche], le Ministre MAPANGO [centre] et Pr MBATCHI [droite])

Du 5 au 14 novembre 2018, Libreville a accueilli pour la 4^e fois, le Concours d'agrégation de Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et productions animales. Ce premier Concours du Cinquantenaire, intervenu cinq (5) mois après cet événement historique, a démarré ses activités après une cérémonie solennelle, présidée par Son Excellence Guy Bertrand MAPANGO, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, en présence des Membres du Gouvernement, des nombreux invités et des candidats.

Le Ministre dans son rôle de Président de la cérémonie solennelle d'ouverture était assisté du Secrétaire Général du CAMES, le Pr Bertrand MBATCHI, du Président Coordonnateur général des sections des Jurys, le Pr Édouard NGOU-MILAMA et du Recteur de l'Université des Sciences de la Santé, le Pr Bruno BOUGUIKOUMA, dont l'Université a abrité l'essentiel des activités académiques. Chacun d'eux a prononcé, un discours circonstancié pour la bonne tenue de la session.

Au terme des travaux qui auront duré dix (10) jours et qui se sont déroulés dans les structures de Libreville (Centre Hospitalier Universitaire de Libreville [CHUL], Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant – Françoise Jeanne Ebori [CHUME-FJE], Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo [CHUO], Faculté des Sciences de la Santé [FSS]), on pourra retenir les résultats ci-après, tels que présentés lors de la cérémonie de clôture, le 14 novembre 2018; une cérémonie présidée par le Ministre d'État en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et du transfert des technologies, son Excellence, Monsieur Jean De Dieu MOUKAGNI-IWANGOU.

On relèvera aussi que le taux de réussite de 83,14 % avoisine celui de la session de 2016, soit 85,57 %, mais avec un nombre plus important de ressources mises à la disposition des États membres, à cause du nombre élevé des candidats.

Le prix du meilleur lauréat du Concours fut décerné à Monsieur GADJI Macoura de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), qui totalise un nombre plus éloquent de services rendus à la communauté, par rapport aux premiers lauréats des autres sections des jurys. [Lire la suite à la page 8](#)



M. GADJI Macoura (centre), recevant son prix du Ministre MOUKAGNI-IWANGOU, en présence du SG/CAMES.

↳ Suite de la page 7.

Tous les intervenants à la Cérémonie de clôture se sont accordés pour admettre que la moisson était bonne. Ils n'ont pas manqué également d'apprécier l'engagement des autorités gabonaises, en commençant par celui de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA. En effet, dans un contexte économique difficile pour toute la région de l'Afrique Centrale, le Gabon a su, une fois de plus, faire preuve de solidarité, pour permettre à travers ce Concours, renforcer les capacités de notre espace, en ressources humaines de qualité, dans un secteur où les besoins sont nombreux et sensibles.

Mais, cette cérémonie, agrémentée par les prestations d'un danseur d'une société initiatique traditionnelle, le BWITI, perdrait tout son caractère historique par rapport à la modernisation du CAMES, si les recommandations qui y furent déclarées n'étaient pas évoquées. En effet, conformément à son axe 2 sur la modernisation administrative du CAMES, et axe 3 relatif à la dématérialisation de ses activités, les Présidents des jurys du premier Concours du Cinquantenaire ont proposé, désormais :

- l'utilisation exclusive du vidéoprojecteur, pour la première et deuxième épreuve;
- la présentation de la première épreuve à distance, de sorte que le regroupement des parties prenantes du Concours ne se fasse que pour démarrer la deuxième épreuve;

- la suppression de la cérémonie officielle d'ouverture; ce qui permettrait de démarrer immédiatement par la rencontre académique réunissant habituellement les candidats, les membres des jurys et le Secrétariat général;
- la sensibilisation et la mobilisation dès à présent des différentes parties prenantes pour que chacune joue sa partition, en partant des responsables du CAMES, en passant par les responsables politiques et en terminant par les responsables académiques puis les candidats;
- la mobilisation des partenaires et des partenariats, pour la promotion et l'appropriation des pratiques en didactique numérique;
- la mise en place diligente, au cours du mois de décembre, d'une commission ad'hoc, sur la modernisation de certains aspects du Concours. Cette commission doit notamment revisiter les spécialités du Concours et accompagner par des manuels de procédures dédiés, le processus de passage au Concours 100 % numérique;
- l'élaboration du Guide du Concours, à l'image de ce qui a été fait pour les Comités Consultatifs Interafricains.

L'ensemble de ces propositions seront soumises au prochain Conseil des Ministres, prévu en fin mai 2018. ■■■

PRÉSENTATION GLOBALE DES RÉSULTATS DU CONCOURS

STATISTIQUES PAR SECTION

| SECTION | Nbre de candidats | Sous-Admissibles | Admissibles | Admis | |
|--|-------------------|------------------|-------------|------------|--------------|
| | | | | Nombre | % |
| MÉDECINE HUMAINE | 226 | 218 | 197 | 185 | 81,86 |
| MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES | 1 | 1 | 1 | 1 | 100 |
| ODONTOSTOMATOLOGIE | 9 | 9 | 8 | 7 | 77,78 |
| PHARMACIE | 25 | 25 | 24 | 24 | 96 |
| TOTAUX | 261 | 253 | 230 | 217 | 83,14 |

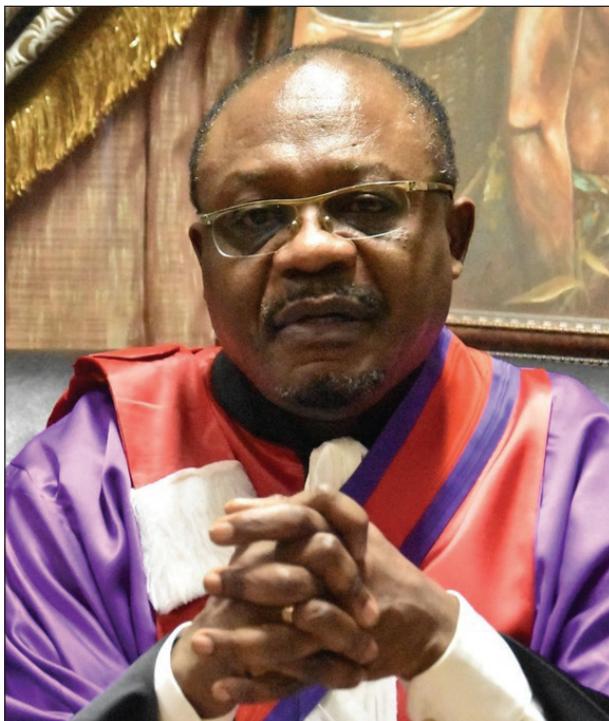
STATISTIQUES PAR OPTION

| OPTION | Nbre de candidats | Sous-Admissibles | Admissibles | Admis | |
|--|-------------------|------------------|-------------|------------|--------------|
| | | | | Nombre | % |
| CHIRURGIE ET SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES | 87 | 83 | 78 | 75 | 86,21 |
| MÉDECINE ET SPÉCIALITÉS MÉDICALES | 111 | 109 | 97 | 88 | 79,28 |
| MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES | 1 | 1 | 1 | 1 | 100 |
| ODONTOSTOMATOLOGIE | 9 | 9 | 8 | 7 | 77,78 |
| PHARMACIE | 25 | 25 | 24 | 24 | 96 |
| SANTÉ PUBLIQUE ET OPTIONS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SCIENCES FONDAMENTALES ET MIXTES | 28 | 26 | 22 | 22 | 78,57 |
| TOTAUX | 261 | 253 | 230 | 217 | 83,14 |

STATISTIQUES PAR GENRE

| GENRE | Nbre de candidats | Sous-Admissibles | Admissibles | Admis | |
|---------------|-------------------|------------------|-------------|------------|--------------|
| | | | | Nombre | % |
| HOMMES | 207 | 200 | 179 | 170 | 82,13 |
| FEMMES | 54 | 53 | 51 | 47 | 87,04 |
| TOTAUX | 261 | 253 | 230 | 217 | 83,14 |

Ils ont dit à l'issue du 19^e Concours d'agrégation de médecine...



Pr Bertrand MBATCHI
Secrétaire Général du CAMES.

« Au-delà des péripéties que nous avons vécues dans le cadre de l'organisation, nous avons atteint notre objectif : renforcer les compétences humaines au niveau de l'espace universitaire CAMES. Cette année, il y avait plus de candidats et on a réalisé un score de 83,14 %, pas très loin de celui de 2016. Dans ce contexte, je ne peux que m'en réjouir. Ce qui retient également mon attention, c'est notre capacité à capitaliser le vécu de ce Concours et des précédents. Ainsi, avons-nous pris des décisions importantes, voire historiques, qui vont être soumises au Conseil des Ministres; elles nous permettent déjà de passer à certaines recommandations formulées dans le cadre du CAMES du futur, lors de la célébration des cinquante ans de notre Institution. Il s'agit notamment de la perspective de faire passer la première épreuve du Concours, à distance. Cela paraît réalisable après avoir pris en compte certains préalables. Nous le pouvons, car nous en avons le savoir-faire. L'autre cause de satisfaction se rapporte à la deuxième épreuve du Concours, au cours duquel on devrait utiliser exclusivement le vidéoprojecteur. Nous sommes en passe de franchir là, une grande étape qui permettrait au CAMES de mieux gérer la massification qui va s'accroître au fur et à mesure des années.

J'étais aussi satisfait par rapport au prix d'excellence André GOUAZE, décerné au meilleur lauréat. En effet, au Concours 2016, seulement cinq (5) sous-sections de jury ont participé contre vingt cette année, et on a pu exploiter les données de façon numérique, au point de générer automatiquement les résultats. On a pu sélectionner un lauréat, qui a beaucoup fait, au-delà des exigences de base du Concours ». ■■■



Pr Claude LISHOU
Coordonnateur du programme SILHOUETTE

« Au CAMES, nous avons développé plusieurs plateformes, nous les avons peaufinées au fil du temps, dans une démarche incrémentale, nous avons profilé et adapté des fonctionnalités par rapport aux usages des différents acteurs, année après année. L'attente la plus importante aujourd'hui est l'appropriation par l'ensemble de ces acteurs, et cela reste un défi pour la réussite durable du programme. Notre souhait est que dans quelques années, ces innovations soient démythifiées et rentrent dans les usages. Cette dynamique sera accompagnée par des sessions de renforcement des capacités, de formations en ligne sous forme de FOAD, de MOOC pouvant permettre la délivrance de certificats d'aptitude ou d'attestations de compétence, sur : (i) la maîtrise du référentiel d'évaluation (ii) les textes portant organisation du Concours (iii) la compétence sur l'utilisation de la plateforme numérique et enfin (iv) la maîtrise de l'espace numérique de travail collaboratif qui encadre l'ensemble des trois épreuves du Concours.

Si la demande était formulée par les parties prenantes compétentes, motivées par des soucis d'économie, de gain de temps et de modernisation, chaque épreuve pourrait être soutenue par le numérique, sans en perdre la qualité. La première épreuve de "Titres et Travaux" pourrait être soutenue par une visioconférence multi points, multi acteurs. La deuxième leçon ferait appel des diapositives PowerPoint sur vidéoprojecteur, conformément aux usages actuels dans les universités. La troisième épreuve pratique, plus délicate à mettre en œuvre, pourrait subir des aménagements avec les progrès de la technologie en médecine, selon les sections, là où la dextérité n'est pas exigée, le tout dans le respect des Accords du Concours et du Code d'éthique et de déontologie du CAMES ». ■■■

Ils ont dit à l'issue du 19^e Concours d'agrégation de médecine...



Pr Edouard NGOU-MILAMA
Président-coordonnateur des jurys du Concours

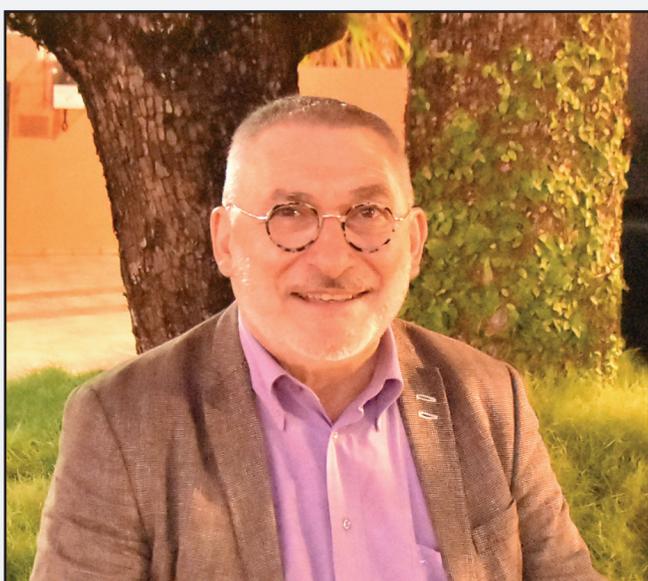
« Le CAMES a su s'adapter à cet environnement du 21^e siècle, à ce cybermonde et faire en sorte que la gouvernance numérique soit palpable. Pourtant, lorsque le PSDC a été initié, beaucoup pensaient que c'était une philosophie, ils n'y croyaient pas. Nous avons remarqué que le Concours a eu une très bonne tenue parce que les outils numériques que le CAMES a mis en place nous ont permis d'être à l'aise. Vous vous en rendez compte que nous Présidents de jury n'avons plus que les notes à introduire sans faire de calculs et que les procès-verbaux ont générés automatiquement; c'est un confort qu'on apprécie à sa juste valeur.

J'ai le souvenir du Prix André GOUAZE pour l'excellence professionnelle en médecine qui nous donnait beaucoup de travail, car le Comité chargé de statuer le faisait manuellement. Mais cette fois, il s'est fait automatiquement de façon numérique. C'est une très grande avancée.

Ce qu'il faut retenir également, c'est l'anticipation et la vision au niveau de l'équipe dirigeante du CAMES par rapport à l'avenir. J'entends l'évolution sous la gouvernance du numérique. Voyez — vous, les difficultés jaillissent de part et d'autre, les ressources, je ne dirais pas tarissent de façon très importante, mais il faut faire attention à ce que les ressources ne suffisent plus à organiser ce grand festival académique au niveau continental. Alors la réflexion est assez avancée pour voir comment faire en sorte que le Concours se tienne toujours, quelles que soient les circonstances. Nous avons donc admiré cette vision du Secrétaire Général à anticiper sur les menaces du Concours, en disant simplement que grâce à l'outil numérique, on peut envisager que certaines épreuves telles que les épreuves de titres et travaux, se fassent à distance, sans préjudice pour la qualité, pour la rigueur au niveau du Concours. Envisager aussi que pour certaines disciplines qui posent problème au niveau des épreuves pratiques comme la médecine légale, où on n'a pas toujours des macchabées. Pour que les candidats puissent faire de façon très pratique l'épreuve terminale. C'est pourquoi le Secrétaire Général pense que l'on pourrait faire prendre de plus en plus une place importante au numérique sur la chronologie même du Concours, sur le déroulement de certaines épreuves qui peuvent se faire à distance.

Il faut aussi noter une grande décision unanime sur le choix de la vidéo projection exclusive à partir du prochain Concours.

Enfin, saluer l'idée de la création d'une commission devant réfléchir sur les problèmes réglementaires concernant l'Accord du Concours et les règlements intérieurs communs aux jurys et de différents jurys, tout comme sur les spécialités, dans le but d'élaborer un guide global sur le Concours». ■■■



Pr Bernard Georges GIUMELLI
Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire,
Université de Nantes (France), membre du jury

« Je suis membre du Conseil National des Universités qui est en quelque sorte le symétrique des Concours d'agrégation que le CAMES organise. C'est un organisme qui recrute des Maîtres de conférences praticiens hospitaliers, des Professeurs d'université praticiens hospitaliers et assure la promotion de ces deux corps. Il a une épreuve de titres et travaux, une épreuve pédagogique et une épreuve clinique : il y a donc une similitude. On peut dire que ce sont deux démarches de recrutement tout à fait semblables. En tant que membre de ce Conseil National des Universités, je pense que nous avons à apprendre des uns et des autres. Il y a une grande rigueur dans la préparation des Maîtres-assistants pour être des Maîtres de conférences. Il y a une augmentation importante des membres du jury et des candidats. Nous travaillons de notre côté, en France, pour avoir des épreuves revisitées en faveur de la pluridisciplinarité. Dans les deux cas, ce sont des recrutements de haut niveau qui impactent fortement le devenir de nos Universités.

Il faut continuer, tous ensemble, Nord, Sud, pour développer, renforcer l'Enseignement supérieur. L'Éducation est incontestablement un facteur d'harmonie entre les différents pays et une démarche en direction de la Paix». ■■■

La CADMEF et le CAMES signent un accord de partenariat pour accompagner la formation en sciences de la santé

Le Secrétaire Général du CAMES, Pr Bertrand MBATCHI et la Présidente de la Conférence Africaine des doyens et des Facultés de Médecine d'Expression Française (CADMEF), Pr Jacqueline ZÉ MINKANDÉ ont signé un accord de partenariat, le mercredi 14 novembre 2018, à Libreville, en marge de la cérémonie de clôture du 19^e Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales.



Signature de la convention par le SG CAMES et la Présidente de la CADMEF



Échange de parapheurs entre le SG CAMES et la Présidente de la CADMEF

- l'éthique et la responsabilité sociale des structures de formation;
- la communication par la visibilité des deux structures dans les projets et programmes communs, la participation des membres de la CADMEF aux différentes instances du CAMES et vice-versa et par le suivi/évaluation des activités de la CADMEF par le CAMES.

«La CADMEF et le CAMES sur la base de leurs missions respectives partagent désormais des objectifs communs quant à la promotion d'une formation de qualité des personnels de santé capables de conduire des activités de recherche dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations de service à la communauté», a fait savoir la Présidente de la CADMEF.

Somme toute, a-t-elle ajouté, «la concrétisation de ce partenariat va contribuer à améliorer la qualité de la formation en sciences de la santé, par la validation des curricula de formation, l'évaluation et l'accréditation des établissements de formation, le renforcement de la pédagogie universitaire par la technologie, la formation continue des formateurs, la participation à la préparation des enseignants aux différents CTS et aux Concours d'agrégation du CAMES par la mise à disposition d'experts des deux parties».

Faut-il le souligner, la cérémonie officielle de signature de l'accord s'est déroulée sous la présidence du Ministre d'État gabonais en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, SEM. Jean De Dieu MOUKAGNI-IWANGOU. ■■■

Atravers cet accord historique, conclu pour une durée de cinq (5) ans, la CADMEF et le CAMES s'engagent à développer un partenariat sur des questions relevant de l'enseignement supérieur en sciences de la santé.

L'accord prévoit plusieurs leviers, dont la consultation, la création des synergies, la communication et l'invitation réciproque, le tout articulé autour des champs d'action prioritaires suivants :

- la formation en sciences de la santé, par la validation des curricula de formation, l'évaluation et l'accréditation des formations en sciences de la santé voire même la labélisation des établissements;
- le renforcement de la pédagogie universitaire notamment par les technologies numériques, la formation continue des formateurs, la participation à la préparation des enseignants aux CTS et Concours d'agrégation par la mise à disposition d'experts des deux parties;
- la promotion de l'assurance qualité dans la formation en sciences de la santé, par la participation des doyens et des instituts de formation en sciences de la santé aux programmes et ateliers y afférents;



La Présidente de la CADMEF, Pr Jacqueline ZÉ MINKANDÉ, au cours de son allocution

La CADMEF

Créée en 1981, la Conférence Africaine des doyens et des Facultés de Médecine d'Expression Française (CADMEF) regroupe les facultés de Médecine francophones d'Afrique subsaharienne et de Madagascar.

Elle est membre de la Conférence Internationale des Doyens et des Facultés de Médecine d'Expression Française (CIDMEF) au sein de laquelle elle représente la région Afrique au sud du Sahara.

La vision de la CADMEF est de contribuer par ses activités :

- dans le domaine de la formation : à mettre à la disposition des États, des médecins généralistes, des médecins spécialistes, des paramédicaux, compétents, pour prendre en charge la santé des populations et les systèmes de santé des pays;
- dans le domaine de la recherche : à produire des résultats utiles et utilisables pour résoudre les problèmes de santé qui entravent le développement socio-économique des États;
- dans le domaine du Partenariat : à créer des réseaux de collaboration entre les facultés pour une mobilité des enseignants et des étudiants, d'une part, et d'autre part à œuvrer pour des programmes régionaux de santé.

La Mission de la CADMEF :

La conférence a pour mission de contribuer au développement de la coopération entre ses membres, dans la formation médicale et des sciences de la santé.

Les buts de la conférence concernent les domaines suivants :

- la pédagogie;
- la recherche fondamentale et clinique;
- la technologie.



Un taux de réussite exceptionnel, au 33^e Colloque du Programme PRED

En collaboration avec le Ministère de l'Enseignement supérieur du Congo, le CAMES a organisé du 23 au 28 novembre 2018, à l'Université Marien Ngouabi, à Brazzaville, deux rencontres de haute importance pour les praticiens de l'assurance qualité. Il s'agit du 33^e Colloque du Programme sur la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes (PRED), avec comme innovation majeure, un traitement 100 % numérique des dossiers à partir d'une plateforme collaborative dédiée et du 12^e Atelier de formation en assurance qualité de l'enseignement supérieur.



Photo de famille après la cérémonie d'ouverture du 33^e colloque du PRED



Vue partielle des participants à l'atelier de formation en assurance qualité

En abritant ce double événement, le Congo répondait ainsi, favorablement, à une requête du Secrétaire Général du CAMES, suite au désistement d'un autre pays, initialement identifié dans le cadre du chronogramme de rotation des programmes du CAMES, adopté par le Conseil des Ministres du CAMES, en 2009, à Dakar, au Sénégal.

La Cérémonie officielle de lancement de ces rencontres s'est déroulée dans la Salle des actes de l'Université Marien Ngouabi, le vendredi 23 novembre 2018, sous la Présidence du Ministre de l'Enseignement Supérieur du Congo, SEM. Bruno Jean-Richard ITOUA, en présence de quelques membres du Gouvernement congolais, du Secrétaire Général du CAMES, Pr Bertrand MBATCHI, du Recteur de l'Université Marien NGOUABI, Pr Jean Rosaire IBARA, des experts et représentants des pays membres du CAMES, des fondateurs et présidents d'établissements d'enseignement supérieur privés ainsi que de nombreux autres invités.

Formation en assurance qualité de l'enseignement supérieur

Les travaux du 12^e atelier de formation en assurance qualité de l'enseignement supérieur ont réuni 91 participants, venus de 12 pays membres de l'espace CAMES, essentiellement des responsables qualité des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) ainsi que des experts du CAMES.

Cette session de formation a servi, conformément au « Programme assurance qualité », axe 4 du Plan stratégique de développement du CAMES, de cadre de présentation et d'appropriation des outils d'aide à l'évaluation, élaborés par le CAMES seul ou en partenariat avec l'UEMOA, l'AUF, l'UNESCO, le DAAD, et mis gratuitement à la disposition des IESR.

Au regard des objectifs fixés, les participants ont été formés sur (i) la procédure d'accréditation du CAMES; (ii) l'évaluation des offres de formation, des programmes de recherche, des écoles doctorales ainsi que celle des institutions, à l'aide des référentiels du CAMES; (iii) la rédaction du rapport d'auto-évaluation; (iv) le guide d'auto-évaluation à l'attention des IESR; (v) L'élaboration d'une offre de formation, en cohérence avec les outils LMD du CAMES et du REESAO.

L'atelier s'est achevé le 24 novembre 2018 sur une note de satisfaction des participants, désormais bien outillés pour relever le défi de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe, selon les divers référentiels qualité du CAMES.

33^e Colloque du Programme sur la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes (PRED)

Pour ce 33^e colloque du PRED, 190 dossiers, dont 133 offres de formation pour une première accréditation et 57 pour une demande de renouvellement d'accréditation, ont été soumis par 34 établissements d'enseignement supérieur, en vue d'une évaluation par les experts, sous la supervision du Secrétaire Général du CAMES, le Pr Bertrand MBATCHI :

- Commission I [Sciences, Médecine et Grandes Écoles] : 61 dossiers;
- Commission II [Lettres, Sciences humaines et Grandes Écoles] : 15 dossiers;
- Commission III [Droit, Sciences économiques – Gestion et Grandes Écoles] : 114 dossiers. [↳ Lire la suite à la page 14](#)

[↳ Suite de la page 13.](#)

Ces dossiers provenaient essentiellement du Burkina Faso [34], Cameroun [4], Congo [5], Côte d'Ivoire [83], Mali [28], Niger [23], Sénégal [10] et du Togo [3].

Après l'examen des dossiers, conformément aux procédures en vigueur depuis 2014 et selon les référentiels du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes, 188 dossiers sur 190 dossiers soumis à l'accréditation ont reçu un avis favorable des experts. Le taux de réussite de l'ensemble des dossiers, nouveaux et demandes de renouvellement, a été de 98,95 % contre 89,62 %, en 2017.

Le Secrétaire Général du CAMES s'est dit très satisfait de cette évolution qui témoigne des efforts de formation consentis par les différentes parties prenantes en matière d'auto-évaluation et de montage des dossiers de candidatures.

Ces résultats provisoires et les recommandations présentées par les différentes commissions ont été validés au cours d'une séance plénière, regroupant tous les experts et le Secrétaire Général du CAMES. Ils seront par la suite soumis à la validation définitive du Conseil des Ministres.

Pour rappel, le PRED s'est doté en 2009, lors de la session

ministérielle de Dakar, au Sénégal, d'un accord qui en fait un véritable programme d'accréditation des offres de formation au service des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des pays membres. Avec ses Référentiels qualité, le CAMES peut évaluer également les programmes de recherche, donner un label aux institutions et accompagner à l'accréditation et à la mise en place des FOAD.

L'évaluation des offres de formation du CAMES s'inscrit dans une approche d'accompagnement et non de sanction systématique, car le dispositif PRED, bien mis en œuvre par les parties prenantes, est un outil qui concourt à la promotion de la mobilité et de l'employabilité des diplômés, en garantissant la pertinence des formations dispensées, en cohérence avec le bassin d'emplois au triple niveau local, national et régional. Une telle démarche amène à aborder autrement, en amont, le problème multidimensionnel du chômage des jeunes. ■■■

Réaction du Secrétaire Général du CAMES, à l'issue du 33^e Colloque du PRED



Pr Bertrand MBATCHI
Secrétaire Général du CAMES.

« À l'occasion également de cette session de Brazzaville, nous avons débouché sur de grandes recommandations dont certaines réaffirmaient celles qui existaient déjà, à savoir une prise de conscience sur le fait qu'il faut que les établissements publics de l'enseignement supérieur prennent le pas, retrouvent leur mémoire d'antan, en revenant à l'évaluation PRED. C'est un passage obligé si l'on veut participer à une lutte consciencieuse, contre le chômage des jeunes, pour une meilleure insertion sociale.

Un appel pressant a été lancé en direction des établissements publics, mais aussi des établissements privés d'enseignement supérieur qui viennent certes au PRED, mais encore en nombre insuffisant, au regard de ceux qui restent en périphérie.

D'autres recommandations ont porté également sur le caractère durable de l'assurance qualité. Comment s'approprier l'assurance qualité et en faire un levier durable du développement socio-économique de nos pays? Comment faire que cette démarche ne serve pas seulement à l'accréditation, mais devienne une pratique préférée au quotidien?

Ainsi des recommandations fortes ont été formulées pour la promotion des agences nationales d'assurance qualité et leur réseautage, la promotion des points contacts nationaux et institutionnels d'assurance qualité et leur animation, à travers des réseaux, car c'est à travers ces échanges que l'on peut promouvoir ensemble l'assurance qualité.

La nécessité de promouvoir également les cellules institutionnelles d'assurance qualité a été soulevée. À cet effet, le CAMES a élaboré des outils. Il reste maintenant à les utiliser à bon escient et à créer une animation pour les faire connaître. L'Union africaine dans l'Agenda 2063 — L'Afrique que nous voulons en 2063 — entend mettre en place un cadre continental d'assurance qualité pour promouvoir la mobilité, pour une reconnaissance mutuelle.

Dans ce contexte, il y a maintenant beaucoup de strates de l'assurance qualité qu'il faut désormais intégrer, pour s'inscrire dans une vision holistique harmonieuse et efficace, à savoir le niveau institutionnel, le niveau national, le niveau régional et enfin le niveau continental». ■■■

Le CAMES facilite l'appropriation de ses référentiels qualité en prévision de la 33^e session du PRED

En prélude à la 33^e session du Colloque sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes (PRED), le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) a organisé, les 7 et 8 mai 2018, au Centre National Cardinal Paul ZOUNGRANA, à Ouagadougou, au Burkina Faso, un atelier d'appropriation des référentiels qualité. Cet atelier a réuni près de 80 représentants d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche candidates, venus de 8 pays membres.



Participants à l'atelier d'appropriation des référentiels qualité du CAMES

Pour rappel, en 2014, avec l'appui de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'UNESCO, le CAMES a élaboré plusieurs référentiels d'évaluation dont la plupart ont fait l'objet d'expérimentation à travers des projets pilotes. Il s'agit entre autres (i) du référentiel d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ii) du référentiel d'évaluation des offres des formations; (iii) du référentiel d'évaluation des programmes de recherche (iii) du référentiel d'évaluation de la formation ouverte et à distance (FOAD).

Avec le Concours de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le CAMES a mis en œuvre un projet d'expérimentation du référentiel d'évaluation institutionnelle et de celui des offres de formation, à travers un pilote ayant impliqué 14 institutions en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette dynamique a conduit à la consolidation de ces outils et à leur adoption par les instances académique et politique de notre Institution, ouvrant ainsi la voie à leur utilisation dans le processus d'accréditation du CAMES, pour la première fois à l'occasion de la 33^e session du PRED.

C'est dans cette perspective que l'atelier de Ouagadougou a été organisé à l'attention des acteurs des institutions désireuses de s'engager, dans le processus d'accréditation du CAMES.

Les travaux de l'atelier ont été conduits par un bureau composé ainsi qu'il suit :

- Président : Dr Saturnin ENZONGA YOCA, Directeur des Programmes II du CAMES;
- Rapporteur général : M. Modi ADAMOU, École des Techniques économiques comptables commerciales et de communication (ETEC) du Niger;
- Rapporteur adjoint : Mme Abina Caroline TRAZIE, Pigier de Côte d'Ivoire.

La formation a été animée par deux experts du CAMES en assurance qualité, Prof. Joseph AKA de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire et Prof. Isabelle Adolé GLITHO de l'Université de Lomé. [Lire la suite à la page 16](#)

↳ Suite de la page 15.

En guise d'introduction aux travaux de l'atelier, le Directeur des Programmes II du CAMES, Dr Saturnin ENZONGA YOCA, a présenté le programme d'accréditation du CAMES. Il a insisté sur la prise en compte du rapport d'autoévaluation dans la nouvelle procédure d'accréditation à l'aune des nouveaux référentiels validés. Il a par ailleurs rappelé la recommandation du Conseil des Ministres du CAMES destinée aux établissements publics d'enseignement supérieur en vue de les encourager aussi à soumettre leurs programmes de formation à l'accréditation du CAMES à travers le PRED.

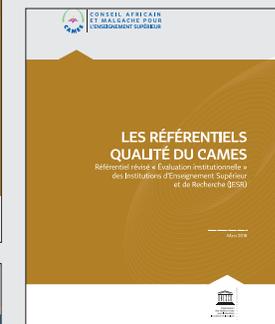
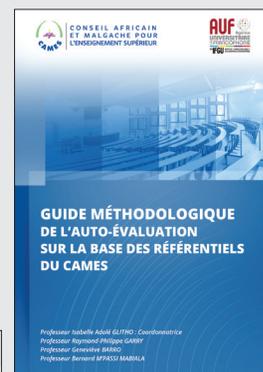
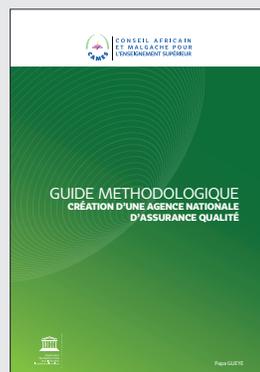
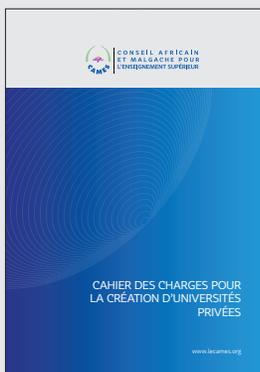
Le Professeur AKA, a entretenu les participants sur la version révisée des référentiels dédiés à l'évaluation institutionnelle, des offres de formation ainsi qu'à celle des programmes de recherche.

La Professeure Glitho, présidente du Comité d'experts ayant piloté la rédaction du guide d'autoévaluation, sous la houlette du CAMES et de l'AUF, a présenté ledit guide en insistant sur les conditions d'une bonne autoévaluation, la démarche et le contenu d'une auto-évaluation, le déroulement du processus d'autoévaluation, le rapport d'auto-évaluation et les pièges à éviter dans le processus.

La méthodologie de travail qui a consisté, tout au long de la session, en des travaux de groupe, suivis de discussions en plénière, a permis aux participants une meilleure appropriation des référentiels et de la procédure d'accréditation du CAMES.

Au regard (i) de la complexité de la réalisation pratique de l'autoévaluation dans sa complétude par les institutions (ii) du caractère chronophage de la réalisation d'une autoévaluation (iii), du caractère novateur des procédures en matière d'accréditation et d'habilitation des offres formation, les participants ont recommandé que le processus d'évaluation se déroule dans un esprit d'accompagnement. Ils ont également suggéré une révision du calendrier de dépôt des dossiers auprès du CAMES. Ces recommandations vont contribuer à l'amélioration du processus du PRED et permettre ainsi au CAMES d'assurer un meilleur accompagnement des institutions d'enseignement supérieur et de recherche candidates.

C'est sur une note de satisfaction que le Secrétaire Général du CAMES, le Professeur Bertrand MBATCHI a clôturé les travaux de l'atelier. Cette clôture a été précédée de la lecture des motions de remerciements à l'endroit des acteurs de l'organisation de la rencontre, notamment l'Union Nationale des Établissements Privés laïcs (UNEP-L) dont la contribution a été déterminante dans le succès de la réunion. ■■■



Les Référentiels qualité du CAMES disponibles sur www.lecames.org

Vision du CAMES sur le bilan et les perspectives de l'initiative HAQAA

Que ce soit à Dakar, au Sénégal, en décembre 2018, lors de la conférence finale de l'initiative pour l'harmonisation de l'assurance qualité et l'accréditation dans l'enseignement supérieur africain (HAQAA) ou à Addis Abeba, en Éthiopie, pendant la réunion technique consacrée à la création d'une agence panafricaine d'accréditation, en décembre 2018, le CAMES a formulé des recommandations constructives, tout en plaidant pour un renforcement des différents niveaux d'évaluation de l'assurance qualité : institutionnel, national, régional et continental. Ces recommandations pourront servir à la consolidation des acquis de cette initiative HAQAA, ainsi qu'à la formulation d'un projet pertinent pour sa phase II.



© Association Of African Universities— Réunion de l'Initiative HAQAA

En 2015, l'Union africaine «UA» a adopté l'agenda 2063, en phase avec sa vision d'une «*Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale*». Pour contribuer à la réalisation de cet Agenda, l'UA préconise alors, l'harmonisation de l'espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le **PAQAF** (Pan-African Quality Assurance and Accreditation Framework) représente le cadre d'harmonisation de l'enseignement supérieur africain. Il est mis en œuvre à travers un partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne, avec comme instruments :

- **AQRM** (Africa Quality Rating Mechanism), pour l'évaluation des institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR), afin d'accroître leur compétitivité, ainsi que la mobilité et l'employabilité des étudiants;
- **Tuning Africa**, pour l'harmonisation des offres de formation et la création d'un mécanisme africain de transfert de crédits;
- **HAQAA** (Harmonization of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation), pour l'élaboration des références et lignes directrices pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur en Afrique (ASG-QA).

L'initiative HAQAA, a été exécutée par un Groupe technique de travail composé d'experts africains et européens.

Elle a disposé d'un Comité de pilotage constitué de responsables d'organismes en charge de l'Assurance qualité, au niveau sous régional et continental, comme l'AUA, le CAMES, l'ANAQ-SUP, l'Inter-University Council for East Africa (IUCEA), la Southern African Regional Universities Association (SARUA)...

À l'heure du bilan, le CAMES se réjouit de la trajectoire prise par l'initiative HAQAA, puisque désormais le PAQAF s'est doté :

- de lignes directrices et standards d'Assurance qualité (ASG);
- d'un référentiel, pour l'évaluation interne et externe des agences nationales d'assurance qualité;
- d'un référentiel d'évaluation institutionnelle qui est le mécanisme africain de notation de la Qualité (AQRM).

À ce titre, le Secrétariat général salue les évaluations pilotes qui ont été déjà menées, tant au niveau institutionnel, qu'à celui des agences.

Dans le cadre de la mise en route de la phase 2 du projet HAAQA, le Secrétariat général du CAMES a formulé, lors des assises tenues en décembre 2018, à Addis Abeba (Éthiopie), les remarques suivantes, pour mieux consolider les acquis de la première phase et conforter l'édifice, en construction :

[Lire la suite à la page 18](#)

↳ Suite de la page 18

- établir une convention-cadre, entre l'agence continentale et les agences régionales d'assurance qualité et d'accréditation;
- donner mandat, dans le cadre de cette convention-cadre, aux agences régionales, pour l'évaluation, l'analyse des procédures d'évaluation externe et l'accréditation des agences nationales;
- positionner le Réseau africain d'Assurance Qualité (AfriQAN), comme cadre d'analyse des systèmes internationaux d'Assurance qualité et des orientations stratégiques du cadre panafricain d'Assurance qualité.

Dans cette perspective, il y a nécessité :

- de mettre en exergue le contexte juridique et politique de l'Union africaine qui a conduit au lancement du PAQAF en vue de susciter une plus grande adhésion des parties prenantes;
- de sensibiliser de manière multiforme, sur les outils mis en place, en vue de leur appropriation institutionnelle, nationale, régionale et continentale;
- s'approprier les pilotes, en vue d'apporter les ajustements idoines;
- de se doter d'une vision holistique de l'assurance qualité continentale, en consolidant et respectant les dimensions institutionnelle, nationale, régionale et continentale. Ainsi, dans la perspective d'une implémentation durable et harmonieuse, chacune des composantes conférerait une accréditation spécifique. Et dans ce schéma, il ne serait pas concevable qu'une formation soit validée au niveau continental et encore moins au niveau régional, sans aucune accréditation nationale, au préalable. Pour des raisons multiples, adopter une option différente serait une posture contre-productive voire déstructurant et non qualitative ;
- d'élaborer rapidement, les référentiels pour le cadre régional, aux fins d'une reconnaissance mutuelle, sauf si l'on opte pour un concept de registre, dont il faudrait alors argumenter le bien fondé. Le CAMES pense également que, dans ce processus d'accréditation, la notion de subsidiarité ne devrait pas prévaloir, mais plutôt celle de complémentarité et de synergie, car chaque cadre d'assurance qualité et d'accréditation est dépositaire d'une politique et demeure comptable de sa marque, de son label ;
- d'établir un cahier des charges, pour les agences régionales d'assurance qualité et d'accréditation;
- de distinguer à bon escient, dans le cadre des ASG, les agences régionales des agences nationales;
- de n'appliquer dans le cadre des ASG, l'appellation « Agence » que pour les agences nationales.
- de faire enregistrer les agences nationales au niveau continental après un audit/évaluation de ces agences par les agences régionales;
- de consulter et associer les agences régionales aux travaux de définition du cadre continental d'Assurance qualité (principes, standards, lignes directrices) et en faire des membres des différents organes de gouvernance du cadre panafricain d'Assurance qualité (conseil scientifique, d'administration, commission d'accréditation...).

Selon le CAMES, il conviendrait :

- de bâtir un cadre d'échanges et de partage des bonnes pratiques d'assurance qualité entre les agences régionales (Réseau des agences régionales d'assurance qualité : CAMES, IUCEA, Région arabe, SAQAN), afin de mieux promouvoir l'émergence de systèmes nationaux de garantie de la qualité;
- d'ériger un cadre d'échanges et de partage des bonnes pratiques d'Assurance qualité entre les Universités africaines (Réseau des Associations d'Universités en assurance qualité : Afrique australe, universités arabes, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Madagascar), afin de mieux promouvoir l'émergence de dispositifs de garantie de la qualité au niveau des Institutions d'Enseignement supérieur et de Recherche. ■■■



© Association Of African Universities— Réunion de l'Initiative HAQAA

La Commission d'éthique et de déontologie du CAMES se dote de nouveaux membres

Conformément à ses textes statutaires, la Commission d'éthique et de déontologie du CAMES (CEDC) s'est dotée de nouveaux membres, lors de la session du Comité Consultatif Général (CCG), tenue à Niamey, au Niger, du 10 au 18 juillet 2018. À l'échelle humaine, les pionniers de cette commission peuvent partir avec le sentiment d'un travail bien accompli.



Couverture du Code d'éthique et de déontologie du CAMES

Un hommage mérité fut rendu par le Secrétaire Général du CAMES, à ses pionniers, qui ont réalisé un travail de fondation multiforme. «*La critique est aisée, mais l'art est difficile*», disait Philippe Néricault (comédien et auteur dramatique, 1680-1754). Cette affirmation s'avère d'actualité, lorsqu'il s'agit d'une structure nouvelle comme la CEDC, dont la mission se présente comme d'un genre nouveau, au CAMES. Mais pour savoir raison gardée, l'éthique et la déontologie se pratiquent déjà par d'autres corporations, qui se respectent et ne s'en portent pas plus mal. La CEDC s'apparente désormais à une instance régulatrice des mœurs, pour leur mise en conformité, avec les normes de valeurs du CAMES. Maintenant, il ne s'agit plus de corriger les mœurs en riant, comme le disaient les Latins «*castigat mores in ridendo*», mais plutôt de stigmatiser par le biais du Conseil des Ministres, sans pour autant vouloir la mort de celui qui s'égaré volontairement ou non. Car au fond, seule une vision frappée d'une forte ignorance de la réalité peut justifier un tel décalage, par rapport au code d'éthique et de déontologie du CAMES.

Son positionnement comme premier axe du PSDC, en fait un levier important sans lequel les autres axes perdent leur quintessence. En effet, Rabelais disait à son époque «*Sciences sans conscience n'est que ruine de l'âme*». Autrement dit, le PSDC dont l'objectif majeur est de porter le Secrétariat général et les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) de son espace, à un niveau de qualité de nature à appuyer le développement de ses pays membres, ne pourrait pleinement y contribuer, sans une bonne appropriation et application du Code d'éthique et de déontologie, dont la Commission sert de cadre d'exercice.

Le Code d'éthique et de déontologie devient selon cette vision, pour l'ensemble des acteurs et des partenaires du CAMES, la conscience qui doit inspirer et veiller à la normalité des pratiques, pour renforcer la confiance par rapport au label CAMES et incidemment, consolider son rayonnement, sa respectabilité et son attractivité.

Il va sans dire que la CEDC ne peut se substituer à un quelconque jury. Il s'agit plutôt d'une instance d'enregistrement et d'instruction, à ne pas confondre à une instance judiciaire. Ses avis émis constituent un outil d'aide à la prise de décisions du Conseil des Ministres du CAMES.

En effet, en plus du recours que les candidats peuvent solliciter auprès du Comité Consultatif Général (CCG), pour contester un résultat, selon des normes établies, ils ont désormais grâce au PSDC, la possibilité de s'adresser à la Commission d'éthique et de déontologie du CAMES, dès lors qu'ils possèdent des preuves pour justifier d'une atteinte à l'éthique et à la déontologie, en leur défaveur.

À l'actif des pionniers de la CEDC, on peut citer et saluer tout en les félicitant :

- des propositions d'amendement du Code d'éthique et de déontologie, pour intégrer des aspects non pris en compte initialement ;
- l'élaboration et l'adoption du Règlement intérieur de la CEDC ;
- l'élaboration et l'adoption d'un manuel de procédures ;
- l'examen des dossiers et la proposition d'avis, auprès du Conseil des Ministres du CAMES.

Ces anciens membres constituent pour le Secrétariat général du CAMES, autant de potentielles personnes-ressources expérimentées, pouvant servir de source d'inspiration, aux nouveaux membres, sans pour autant intervenir dans un quelconque débat, ni vote.

Aussi, tirant profit de l'expérience vécue, l'appel lancé pour le recrutement des nouveaux membres de la CEDC, avait mis l'accent sur deux primats à considérer dans la sélection des candidats : la posture de retraité et la qualité de juristes. Ainsi la CEDC actuelle, comparée à la précédente, comprend deux juristes, soit un de plus et trois retraités soit deux de plus. Un tel dispositif devrait faciliter notamment l'éclairage en matière de droit et augmenter la disponibilité de ce type de membre, pour que le quorum de la session soit facilement atteint.

Désormais il revient à tout un chacun de s'adapter à cette innovation, sans la craindre, ni la décrier à priori. Car «*Lex dura sed Lex*», autrement dit «*la loi est dure, mais c'est la loi*» et faisons donc nôtre la devise de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar : «*Lex mea Lux*», autrement dit «*la loi est ma lumière*».



Brazzaville : Décoration l'Ordre international des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES)

En marge de la cérémonie d'ouverture du 33^e Colloque du Programme Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes (PRED) couplée au 12^e atelier de formation en assurance qualité de l'enseignement, des personnalités congolaises du monde académique et scientifiques ont été reçues dans l'Ordre international des palmes académiques du CAMES (OIPA/CAMES).



Quelques récipiendaires à l'issue de la cérémonie de décoration

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier de l'OIPA CAMES, après avoir félicité les récipiendaires au nom des membres du Conseil de l'Ordre et du CAMES, a rappelé les devoirs et les droits des personnes décorées dans l'OIPA/CAMES et les a invité à œuvrer continuellement pour la promotion et la valorisation du savoir. Il a par la suite procédé à la décoration des personnalités suivantes, à différents grades :

Au grade de CHEVALIER

- LOUZOLO-KIMBEMBE Paul, Professeur titulaire en Sciences et techniques de l'ingénieur, Université Marien Nguabi;
- OFOUEME Yolande épouse BERTON, Professeur titulaire en géographie, Université Marien Nguabi;
- ADOUKI Delphine Edith EMMANUEL, Maître de Conférences agrégé en Droit public, Université Marien Nguabi;
- AKOUANGO Parisse, Professeur titulaire en zootechnie et méthodologie des projets, Université Marien Nguabi;
- BATCHI Macaire, Maître de Conférences en Mathématiques, Université Marien Nguabi;
- ONGOKA Pascal Robin, Professeur titulaire en Chimie organique — Phytochimie, Université Marien Nguabi;
- TSOKINI Dieudonné, Professeur titulaire en Psychologie pathologique et clinique, Université Marien Nguabi.

Au grade de COMMANDEUR

- BOURAMOUE Christophe, Professeur titulaire de Cardiologie, Ancien Recteur de l'Université Marien Nguabi;
- ABENA Antoine Ange, Ancien Ministre de l'Enseignement Supérieur du Congo;
- MOYIKOUA Armand, Ancien Recteur de l'Université Marien Nguabi.

Dans son allocution le représentant des récipiendaires, après avoir remercié le Ministre de l'Enseignement supérieur du Congo, le Secrétaire Général du CAMES, le Rectorat de l'Université Marien Nguabi et le Conseil de l'OIPA/CAMES, a rappelé ceci à l'assistance : « L'homme et la femme universitaires devraient être la lumière qui éclaire la société. L'université devrait sécréter les valeurs; oui je parle des valeurs et non des anti-valeurs parce qu'on ne peut pas parler des secondes lorsqu'on n'a pas défini les premières. Nous devons donc chaque jour à côté de nos compétences spécifiques, disciplinaires, nous accrocher à ces valeurs et en cela être la lumière de nos sociétés ».

Voilà une réflexion lourde de sens pour rappeler la responsabilité sociétale de l'université et de l'universitaire... ■■■

Libreville : 14 personnalités admises dans l'OIPA/CAMES

En marge de la cérémonie de clôture du 19^e Concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales, qui s'est tenue à Libreville du 5 au 14 novembre 2018, quatorze (14) enseignants-chercheurs gabonais et étrangers ont été décorés dans les différents grades de l'Ordre International des Palmes Académiques (OIPA/CAMES).



Les récipiendaires à l'issue de la cérémonie de décoration

C'était le mercredi 14 novembre 2018, à Libreville, au Gabon, dans l'enceinte de l'Auditorium de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) que l'OIPA/CAMES, par le biais du Grand Chancelier, le Pr Bertrand MBATCHI, s'est réjoui de recevoir en son sein, les illustres personnalités à différents grades, en reconnaissance à leurs actions au profit de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique, au CAMES en particulier et dans le monde en général.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Ministre d'État gabonais en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, SEM. Jean De Dieu MOUKAGNI-IWANGOU, de plusieurs autres personnalités universitaires et des familles des récipiendaires. Les heureux récipiendaires ont été proposés soit par leurs pays d'origine, soit par le Conseil de l'Ordre, parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs de pays membres ou partenaires.

Aussi, ont été reçus dans les grades ci-après :

Au grade de CHEVALIER

- LOEMBE Paul-Marie, Professeur de Neurochirurgie;
- MBA-OWONO Charles, Professeur de Droit;
- MOUKAGA Hugues, Professeur titulaire en Histoire;
- NGANGA KOUYA Donatien, Maître de Conférences en Sciences et Techniques de l'Ingénieur;
- BIGNOUMBA Guy-Serge, Maître de Conférences en Géographie de la mer;
- EYEANG Eugénie, Maître de Conférences en Didactique des langues;

- BOUYOU-AKOTET Marielle Karine épouse LOEMBE, Professeur titulaire de Parasitologie-Mycologie ;
- BOUROBOU BOUROBOU Henri Paul, Maître de recherches en Biologie/Botanique/Écologie, CENAREST ;
- OBIANG Ludovic, Directeur de recherche en Littérature africaine/Poétique et identité littéraire négro-africaine en langues vivantes, CENAREST.
- NGOWE NGOWE Marcelin, Professeur titulaire de Chirurgie générale.

Au grade d'OFFICIER

- NDOUME ESSINGONE Hervé, Maître de Conférences agrégé en Gestion de l'Université Omar Bongo ;
- MAVOUNGOU Jacques François, Maître de Recherche en Entomologie médicale, Écologie Parasitologie ;
- NGOU-MILAMA Édouard, Professeur titulaire en Biochimie médicale, Université des Sciences de la Santé, Président de jury du Concours d'Agrégation en Sciences médicales.

Au grade de COMMANDEUR

- GIUMELLI Bernard Georges, Professeur des Universités de Prothèses, Université de Nantes (France).

Après avoir adressé ses vives félicitations aux lauréats, au nom du Conseil de l'Ordre et du CAMES, le Grand Chancelier a rappelé les devoirs et les droits des promus et les a invités à œuvrer continuellement pour la promotion et la valorisation du savoir. ■■■



Plan stratégique

DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2015-2019

QUELQUES MISSIONS DU CAMES, AGENCE REGIONALE D'ASSURANCE QUALITE ET D'ACCREDITATION

- ✓ **Informier et sensibiliser** les acteurs sur la démarche qualité ;
- ✓ **Améliorer** la vision, la gouvernance et le leadership des acteurs institutionnels et nationaux, par le renforcement des capacités ;
- ✓ **Elaborer** des outils (directives, référentiels) nécessaires, à la mise en place de la démarche qualité dans l'espace CAMES ;
- ✓ **Soutenir et accompagner** la mise en place de Cellules Internes d'Assurance Qualité (CIAQ) et d'Agences Nationales d'Assurance Qualité (ANAQ), au sein des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche des pays membres ;
- ✓ **Accompagner** l'autoévaluation (programmes de formation, institutions, programmes de recherche) ;
- ✓ **Assurer** l'évaluation externe et l'accréditation des programmes de formation, de recherche ainsi que des institutions ;
- ✓ **Piloter** l'harmonisation des programmes, dans le cadre de la réforme LMD ;
- ✓ **Formaliser** un mécanisme régional d'accréditation, en cohérence avec les niveaux institutionnel, national, régional et continental ;
- ✓ **Travailler** en synergie avec les sous-espaces économiques régionaux et les partenaires techniques et/ou financiers, à vocation similaire ;
- ✓ **Accompagner** les politiques de remédiation et de changement, dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**L'ASSURANCE QUALITE,
AU CŒUR DE LA VISION 15-19, DU PLAN
STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT
DU CAMES.**

www.lecomes.org

*Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité
au service du développement des États membres*

NOS TARIFS D'INSERTION PUBLICITAIRE (EN FRANCS CFA)

| | 1 insertion | 2 insertions | 3 insertions | 4 insertions |
|--|-------------|--------------|--------------|--------------|
| En pages intérieures | | | | |
| 1 page | 250 000 | 450 000 | 650 000 | 800 000 |
| 1/2 page | 175 000 | 300 000 | 425 000 | 500 000 |
| 1/4 page | 150 000 | 250 000 | 350 000 | 400 000 |
| En pages de couverture | | | | |
| 2 ^e de couverture | 275 000 | 475 000 | 700 000 | 900 000 |
| 3 ^e de couverture | 275 000 | 475 000 | 700 000 | 900 000 |
| 4 ^e de couverture | 300 000 | 500 000 | 800 000 | 1000 000 |
| Périodes de parution : mars ■ juin ■ septembre ■ décembre | | | | |



FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS CAMES INFO
 MERCI DE RETOURNER LE FORMULAIRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ POUR ACCORD À
communication@lecames.org

| | |
|----------------------------------|--|
| <i>Institution/Établissement</i> | |
| <i>Nom et Prénom</i> | |
| <i>Fonction</i> | |
| <i>Téléphone</i> | |
| <i>Adresse email</i> | |

Réservez votre espace (veuillez cocher la ou les cases correspondantes)*

| | 1 insertion | 2 insertions | 3 insertions | 4 insertions |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| En pages intérieures | | | | |
| 1 page | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1/2 page | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 1/4 page | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| En pages de couverture | | | | |
| 2 ^e de couverture | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 ^e de couverture | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 ^e de couverture | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

* Sur la base de votre choix, un contrat de réservation d'espaces publicitaires vous sera adressé.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature et cachet



École Supérieure Multinationale des Télécommunications



École Supérieure Multinationale des Télécommunications

FORMATION INITIALE

- BAC+8** Doctorat en Sciences et Technologies du Numérique
- BAC+5** Ingénieur de Conception (INGC) Master Professionnel (MP)
- BAC+4** Ingénieur des Travaux Télécoms (IGTT) Ingénieur Informatique et Télécoms (IGIT)
- BAC+3** Licences Professionnelles (L1, L2, L3) Licence Professionnelle (LP3)
- BAC+2** Classes Préparatoires Conjointes (CPC) Diplôme de technicien Supérieur (DTS)



Spécialités

- Développement d'applications Réparties
- Administration et Sécurité des Réseaux
- Réseaux Télécoms
- Systèmes Audiovisuels Numériques
- Marketing Digital
- Economie Numérique
- Réseaux & Services
- FINTECH
- Sécurité des Systèmes d'Information
- Architectures des Réseaux Informatiques et Télécoms
- eBusiness

Pour plus de spécialités consultez notre site: www.esmt.sn

FORMATION CONTINUE

CENTRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLES



Première Académie régionale CISCO en Afrique de l'Ouest



ESMT : Membre FOA, Association mondiale de la fibre optique



Association professionnelle mondiale des opérateurs mobiles



CENTRE DE FORMATION ET CERTIFICATION GVF/ESMT



N-SOFT / ESMT
• Services à valeur ajoutée
• Applications et Services internet
• Facturations inter-opérateurs



- » Séminaires
- » Ateliers régionaux
- » Certifications
- » Conférences
- » Fora
- » Formations à la demande

ROCADE FANN BEL AIR

Dakar - Sénégal

BP 10 000 Dakar Liberté - SÉNÉGAL

(+221) 33 869 03 00

E-mail : esmt@esmt.sn

Site web : www.esmt.sn

